

REPUBLIQUE DU SENEGAL

PRIMATURE

DISCOURS D'OUVERTURE DE MONSIEUR LE
PREMIER MINISTRE A L'OCCASION DE LA
CONSULTATION REGIONALE DU FIDA SUR
LA "PROMOTION ECONOMIQUE DES FEMMES
RURALES

Sénégal, DAKAR du 29 juillet
au 2août 1991.

- Messieurs les Ministres,
- Messieurs les Représentants des Corps diplomatiques,
- Monsieur le Président du FIDA,
- Messieurs les Représentants Résidents du PNUD, du B.I.T et de la Banque Mondiale,
- Chers Participants venus des pays frères et amis.

Permettez-moi de saluer au nom de son Excellence le Président Abdou DIOUF, de celui du Gouvernement et du peuple sénégalais tout entier, votre présence sur cette terre africaine de Dakar.

Votre présence nous honore et nous encourage à persévérer dans notre quête inlassable du mieux être de nos populations. C'est pourquoi, je me fais l'agréable devoir de vous exprimer la profonde gratitude du peuple sénégalais, si attaché à la liberté, à la démocratie, au droit à la différence et à l'épanouissement de tous les êtres humains sans distinction de race, de sexe et de religion.

Comme vous le savez, l'évènement qui nous réunit aujourd'hui se situe dans le prolongement d'une série de cinq consultations régionales que le FIDA, Institution spécialisée des Nations Unies ayant pour mandat spécifique d'aider les pauvres ruraux à augmenter la production vivrière, à surmonter la sous-nutrition et à réduire la pauvreté,

.../...

a déjà été amorcée depuis Novembre 1990 à Nicosie, en prélude du Sommet Mondial sur la Promotion Economique de la Femme Rurale, prévu le 25 Février 1992 à Bruxelles et placé sous le Haut Patronage de la Reine Fabiola de Belgique, avec la présence effective d'une vingtaine de Premières Dames de différents pays.

C'est dire à quel point, Notre rencontre de Dakar est importante et historique à la fois, aussi bien par l'originalité de la stratégie d'approche sur le Développement humain qui la soutient que par la qualité des éminents experts qu'elle regroupe.

Il est heureux de constater à cet effet, que le souci du FIDA coïncide fort heureusement avec les préoccupations des autres Agences de la Coopération Technique et Financière Internationale, comme le PNUD, la Banque Mondiale et la BAD, qui ont convenu, de privilégier dans leurs stratégies d'intervention, une approche du développement participatif des populations concernées, par la mise en place d'un cadre conceptionnel et d'une structure gestionnelle et opérationnelle sur l'Initiative pour le Renforcement des Capacités en Afrique (I.R.C.A).

Du reste, le récent Colloque de Hunger Project tenu du 6 au 8 Mai 1991 à Dakar, sur la stratégie nationale de développement rural intégré assurant une auto-suffisance alimentaire et un bien être aux populations sénégalaises pour mener une vie productive, obéit aussi aux mêmes objectifs.

Le Sénégal, comme vous le savez, est souvent cité parmi l'un des pays d'Afrique qui a su très tôt faire de la Promotion de la Femme une priorité de développement.

Il faut le dire sans fausse modestie, cette volonté politique n'a guère été le résultat, d'un conformisme à un certain féminisme à la mode à l'époque. Son fondement philosophique doit être trouvé, dans le profond attachement de l'Etat du Sénégal à la valorisation des ressources humaines. L'Homme comme la Femme, ont tous leur place et leurs responsabilités dans le développement du pays.

C'est la raison pour laquelle, que depuis déjà 1959, l'idée d'assurer la Promotion de la Femme à travers l'animation féminine rurale a commencé à se faire une place de choix dans les priorités de développement du pays, et c'est en Janvier 1960, qu'a été ouvert à Thilogne, dans la Région de Saint-Louis, le premier Centre Féminin d'Animation Rurale.

L'animation était ainsi conçue, comme "une stratégie d'intervention socio-économique qui vise à associer les personnes à leur propre développement par les moyens dont elles disposent grâce à l'organisation, la sensibilisation, l'information et la formation".

Il s'agissait ainsi, de susciter la prise de conscience individuelle et collective des femmes

.../...

en vue de leur participation au développement national.

C'est dans ce cadre qu'il convient du reste, de circonscrire les différentes Institutions de Formation Professionnelle, de structures d'encadrement et de projets locaux, destinés à promouvoir le développement des populations locales, et partant celui des femmes rurales.

Mais c'est avec la Réforme de l'Administration territoriale et locale de 1972, que la volonté du Gouvernement de promouvoir le développement par la base, s'est le plus affirmée, avec d'une part, la création des Centres d'Expansion Rurale considérés comme "l'instrument par excellence le mieux adapté à la promotion du développement dans le milieu rural", et d'autre part, l'institutionnalisation des communautés rurales, cadres par excellence de gestion par les populations des affaires de leur localité.

Toutefois, il faut reconnaître, qu'en dépit des résultats satisfaisants que ces actions multiformes, par effet d'entraînement, ont engendrés sur le plan de développement rural, elles n'ont pas parvenu à promouvoir réellement le rôle économique de la femme rurale. Elles ont surtout permis aux femmes rurales de s'investir principalement dans des activités liées à la santé, à l'hygiène, à la nutrition, à la formation-alphabétisation et aux arts ménagers.

.../...

Pour corriger cette lacune, le Gouvernement a été amené à encourager les femmes à s'organiser en associations et groupements de promotion féminine davantage orientés vers des actions de développement.

C'est ainsi que nous avons assisté à la profusion des groupements féminins fédérés autour de grandes Fédérations Nationales, telles que la Fédération des Associations Féminines du Sénégal (FAFS), la Fédération Nationale des Groupements de Promotion Féminine (FNGPF) et de la Fédération des ONG du Sénégal (FONGS) pour ne citer que celles-là qui comptent des milliers de membres et s'investissent dans les différentes activités socio-économiques.

Mais, vous le savez, pour assumer pleinement leur rôle économique, les femmes devaient d'abord être libérées de tous les facteurs discriminatoires de "Jure". C'est pourquoi, notre pays s'est doté depuis 1972 d'un Code de la Famille progressiste que certains n'hésitent pas à qualifier de Code de la "Femme".

L'adhésion de notre pays à la Convention des Nations Unies sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Egard des Femmes et sa ratification dans les délais prescrits, constitue un gage de la volonté du Gouvernement de mettre en place un environnement juridique apte à favoriser, conformément à l'article 14 de ladite Convention, la promotion de la Femme Rurale considérée comme la plus vulnérable au regard de certaines coutumes, et usages traditionnels en vigueur dans certaines localités.

.../...

Mais la consécration de cette volonté aura été, assurément, l'adoption par l'Assemblée Nationale réunie en séance solennelle, en 1982, sur ma proposition, à l'époque Premier Ministre, d'un premier Plan National d'Action de la Femme, suite à de larges consultations locales et nationales entre les représentants des structures administratives, les groupements féminins, les autres corps du tissu social et les bailleurs de fonds.

Ce plan évalué à l'époque à 18 milliards de francs CFA, visait essentiellement les domaines prioritaires ci-après :

- Education - Formation,
- Santé - Nutrition,
- Activités génératrices de revenus,
- Législation protectrice et libératrice de la femme.

L'étude d'évaluation dudit Plan qui vient récemment d'être effectuée, a recommandé sa réactualisation, en vue de son adaptation aux mutations profondes que connaît notre pays.

Cette opportunité se justifie en raison, essentiellement, des changements intervenus au niveau :

- de la nature des besoins des femmes et de leur mode d'expression de plus en plus libre grâce au renforcement de notre système démocratique.
- des mécanismes officiels de conception et de gestion des politiques et programmes "Femmes".

.../...

- du système de planification du développement économique et social du pays, qui passe d'un Plan Quadriennal à horizon fixe à ^{un} Plan stratégique glissant, assorti d'un Plan Triennal d'Investissements Publics (PTIP), révisable annuellement.

Au surplus, le Plan de la Femme de 1982, aura permis une approche participative intégrée des besoins et préoccupations des femmes dans un Document officiel de portée nationale, même si souvent, il n'a pas servi de passage obligé, pour les différents projets et programmes conçus en leur faveur.

En décidant depuis 1988 de créer une commission de planification horizontale pour l'Intégration de la Femme au Développement et d'un Ministère à missions étendues, doté de structures d'appui à la base, disposant de mécanismes de concertation inter-ministérielle, et de moyens matériels, humains et financiers importants, malgré une politique d'austérité budgétaire de rigueur, le Gouvernement, entend plus que par le passé, assurer la promotion économique des femmes.

Le Président Abdou DIOUF disait à ce propos : "il n'est pas possible de parler de développement économique et social de notre pays sans intégration effective de la femme à tous les stades de développement".

Il me plaît ici, sans être alarmiste, de faire partager avec vous, le constat fait par le FIDA,

.../...

sur la situation socio-économique des femmes, car malgré les efforts multiples fournis par l'Etat à travers les différents politiques et programmes en leur faveur, des contraintes liées à leur accessibilité aux ressources économiques de base (terre, crédit, technologie appropriée, intrants agricoles etc...), aux opportunités d'emplois, aux pratiques socio-culturelles préjudiciables à leur état de santé, aux conséquences néfastes des politiques d'ajustement structurel, se posent avec acuité et rendent difficiles, leur intégration effective au développement.

On comprendrait difficilement, en effet, que bien que représentant 51 à 52 % de la population sénégalaise, 42 % de la main-d'oeuvre totale, et plus de 60 % des travailleurs agricoles, les femmes continuent à subir autant de contraintes qui les poussent à jouer un rôle économique secondaire avec des horaires de travail variant en moyenne, ^{entre} de 14 à 18 heures.

Croyez-le bien, mon Gouvernement n'a pas perdu de vue ces facteurs de blocage à la promotion de la femme qui, sont souvent, moins le fait de textes législatifs et réglementaires que de formes de résistance de fait.

Je puis vous assurer d'ores et déjà que mon Gouvernement entend prendre les mesures nécessaires pour améliorer cette situation et promouvoir de manière plus effective l'Intégration de la Femme au Développement.

.../...

Dans cette perspective, il a été lancé la réalisation de l'Etude Prospective du Profil de la Femme Sénégalaise en 2015, dont les résultats nous permettront très certainement de disposer d'instruments et de données plus pertinents, aptes à favoriser une telle promotion.

Dans le même ordre de priorités, il me paraît opportun de saluer les initiatives des différents bailleurs de fonds, relatives à la promotion de stratégies et de réseaux de coopération et d'assistance financière en matière d'Intégration de la Femme au Développement (IFD).

Je voudrais, à ce propos, rappeler l'appel du Dr Dorothee VERSTEYLEN-LEYZER : "Il est urgent de faire prendre conscience aux hommes politiques et aux administrateurs du développement que l'investissement dans les femmes en tant que partie du capital humain donne d'excellents résultats, aussi bien dans le court terme, en augmentant le rendement économique et l'impact des opérations de développement et, dans le long terme, puisque l'amélioration des possibilités offertes aux femmes conduira à un rang social plus élevé, à une diminution des taux d'accroissement de la population et à une utilisation plus rationnelle des ressources naturelles".

Je suis persuadé que les différents bailleurs de fonds ici représentés, partagent ce point de vue et ne manqueront pas, comme par le passé, d'apporter leur assistance soutenue au Gouvernement du Sénégal dans ses stratégies de développement qu'il s'est engagé à promouvoir chaque jour davantage, sous l'impulsion de son Excellence le Président Abdou DIOUF, en vue d'amé-

.../...

liorer le mieux être de ses populations.

Je ne saurais à cet effet, terminer sans rendre un vibrant hommage au FIDA et à son Président, Monsieur Idriss JAZAIRY pour l'appui constant qu'il ne cessent d'apporter au Sénégal et pour les efforts louables d'exploration de voies et moyens entrepris, en vue de favoriser la promotion économiques des femmes rurales.

Mon Gouvernement pour sa part, entend examiner favorablement toutes les recommandations issues de votre consultation et allant dans ce sens.

En souhaitant un bon séjour dans notre pays à tous les participants, je déclare ouverte la Consultation Régionale du FIDA sur la promotion économique des Femmes Rurales.

Fait à Dakar, le 29 Juillet 1991.



FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

LE PRESIDENT

Rome, le 17 juillet 1991

51 92 538
=

Madame le Ministre,

J'ai l'honneur et le plaisir de vous confirmer mon intention de participer à l'ouverture des travaux de la Consultation internationale sur la promotion des Femmes rurales dans les pays d'Afrique francophone que vous avez bien voulu organiser, avec le Fonds international de développement agricole, à Dakar le 29 juillet prochain. Je voudrais également vous remercier vivement d'avoir accepté de la rehausser de votre présence.

Je vous saurais gré de bien vouloir me confirmer la présence de Madame Elisabeth Diouf à l'ouverture de ces travaux.

Des contraintes de calendrier ne me permettront pas, je le crains, de demeurer à Dakar au-delà du 30 juillet.

En dépit de la brièveté de ce séjour, j'espère que je pourrai avoir l'honneur d'être reçu en audience par le Président de la République du Sénégal, Son Excellence M. Abdou Diouf, et de m'entretenir avec vous.

Me rejoissant à la perspective de vous rencontrer dans votre Capitale, je vous prie de croire, Madame le Ministre, aux assurances de ma très haute considération.


Idriss Jazairy

Son Excellence
Madame Ndioro Ndiaye
Ministre de la femme, de la famille et de l'enfant